

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Institut de formation l'hôpital du GIER <https://hopitaldugier.fr/institut-formation/>

NOUVEAUTE EN REGION AUVERGNE RHONE ALPES
PARCOURS SPECIFIQUE D'ACCES EN 2EME ANNEE DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES AIDES-SOIGNANTS



Consultez la réglementation et le détail du parcours en cliquant sur les liens ci-dessous

Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

<https://www.fhf.fr/sites/default/files/2023-07/Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%203%20juillet%202023.pdf>

Instruction DGOS du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants

<https://www.fhf.fr/sites/default/files/2023-08/Instruction%20du%202%20ao%C3%BBt%202023%20relative%20%C3%A0%20la%20mise%20en%20place%20d%27un%20parcours%20sp%C3%A9cifique%20d%27acc%C3%A8s%20en%20%C3%A8me%20ann%C3%A9e%20de%20formation%20en%20soins%20infirmiers%20pour%20les%20AS.pdf>

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Institut de formation l'hôpital du GIER <https://hopitaldugier.fr/institut-formation/>

Vous souhaitez devenir infirmier(e) par la voie de la sélection FPC?

Inscriptions du 15/10/2025 au 12/01/2026 **dans l'IFSI de votre choix**

Passage de l'épreuve écrite et entretien oral dans l'institut de votre choix



Vous êtes admis et envisagez de suivre le parcours spécifique d'accès direct en seconde année?

* Des conditions précises d'engagement dans le dispositif

Une préparation avec l'employeur dès l'inscription à la sélection

Un parcours spécifique de 3 mois à l'IFSI de l'hôpital du GIER : cours et stage : début prévu le 16 mars 2026



Le parcours de trois mois est validé ou non ?

OUI: Vous intégrez l'IFSI de votre choix en seconde année de formation

NON: Vous suivez le parcours classique en 3 ans ou arrêtez la formation

***CONDITIONS D'ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF**

